

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 031-243100906-20241015-1015001-DE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 1

Votants : 15

Date de la convocation : 4 octobre 2024

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

N° 2024-10-15-001

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre à 21 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Marchands à Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, Jean-Claude PAVE, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Isabelle AVERLANT, Joël LARRIEU, Thomas LUDOVIC, Eric CASTILLON, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSEAND, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Pascal ORAZIO, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Ayant donné procuration : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU

A été désigné secrétaire de séance : William LARRIEU

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2024

- Vu la délibération n° 2024-04-02-006 du 2 avril 2024, approuvant le budget primitif 2024,

Madame la Présidente propose la décision modificative suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011				
D - 60612 - 211 - Electricité		11 000.00 €		
D - 60612 - 212 - Electricité		5 000.00 €		
D - 60613 - 211 - Chauffage urbain		17 000.00 €		
Chapitre 65				
D - 6541 - 281 - ANV		3 900.00 €		
Chapitre 012				
D - 6453 - 211 - Cotisations retraite	29 000.00 €			
Chapitre 042				
D - 6811 - Dotation aux amortissements	8 000.00 €			
Chapitre 042				
R - 777 - Reprises sur subventions			100.00 €	
TOTAL	37 000.00 €	36 900.00 €	100.00 €	

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 25/10/2024

Budget
en fait

ID : 031-243100906-20241015-1015001-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
<u>Chapitre 20</u> D – 2031 – Frais d'études	7 900.00 €			
<u>Chapitre 040</u> R – 28181 – Installations générales			8 000.00 €	
<u>Chapitre 040</u> D – 13913 – Reprise subvention Département	50.00 € 50.00 €			
D – 13941 – Reprise subvention Autres				
TOTAL	8 000.00 €		8 000.00 €	
TOTAL	41 000.00 €	32 900.00 €	8 100.00 €	

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024, telle que présenté par Madame la Présidente et telle que retranscrit sur le document budgétaire annexée à la présente délibération.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 15 octobre 2024
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de sa publication le

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente

